

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 34; Inter. 1193.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

Question de vie ou de mort

Les chiffres ont leur éloquence. Le rapport de M. de Lasteyrie sur le budget spécial des dépenses reconstruit n'est que trop éloquent. Il ne laisse aucun doute sur le sort qui nous est réservé si l'Allemagne ne paie pas ce qu'elle doit payer, ou plus mieux dire si elle persiste à ne pas le payer.

La situation actuelle se résume en un fait. Au 1er janvier 1922, nous avons avancé pour le compte de l'Allemagne 80 milliards, dont 74 pour les réparations et pensions et 6 pour les intérêts de sommes empruntées à cet effet. Pouvons-nous continuer? Pour l'exercice présent la dépense prévue est de 15 milliards au minimum. Sur ces 15 milliards, nous devons recevoir de l'Allemagne en exécution du traité de paix et de l'état des paiements, une somme que le projet de budget du gouvernement évalue à 4 milliards et demi. On espère en outre escompter pour 2 milliards et demi d'obligations remises par l'Allemagne.

Donc, dans le cas le plus favorable, il resterait encore 8 milliards à notre charge, c'est-à-dire à demander à l'emprunt.

Naturellement, pour les 80 milliards antérieurs, il n'y a rien à attendre. Mais si l'Allemagne se dérobe, ou obtient un moratorium quelconque, tout ce calcul est par terre et nous sommes forcés d'avancer encore de notre poche non plus 8 milliards, mais la plus grande partie, sinon la totalité des 15 milliards de dépenses prévues. On se procure beaucoup d'énergie à l'Allemagne, on se procure beaucoup de banqueroute, il est fâcheux que la note inspire moins d'appréhensions.

Mais, dira-t-on, l'Allemagne a pourtant effectué certains versements, soit en espèces, soit en nature. En effet, et le rapport de M. de Lasteyrie fait un effort méritoire pour les évaluer. Mais, d'autre part, l'Allemagne doit payer l'entretien des corps d'occupation sur le Rhin. Il y a là un prélèvement qui réduit la partie disponible pour l'œuvre des réparations.

Et ce qui concerne la France, qui n'a pas de créance privilégiée, le résultat final est celui-ci : « Jusqu'à ce jour, le gouvernement du Reich n'a remboursé au Trésor français qu'une partie des frais d'occupation; il ne lui a pas versé un centime des sommes qu'il lui doit pour la reconstitution des pensions militaires ni pour le paiement des pensions militaires ». Voilà une phrase de M. de Lasteyrie qui devrait être affichée dans la salle de la Conférence de Cannes. Elle expliquerait en rappelant à ceux qui les ignorent ou qui les oublient, les raisons pour lesquelles l'opinion française est lassée de toutes ces réunions, d'où rien de bon n'est jamais sorti pour la question qui passe chez nous avant tout les autres.

Etre payés ou ne l'être pas, tout est là, et c'est pour nos finances une affaire de vie ou de mort. On se donne bien de la peine pour méconnaître notre état d'esprit. Il n'est pourtant ni compliqué ni plein d'arrière-pensées.

LE TRICENTENAIRE DE MOLIERE

Une exposition bibliographique à la Galerie Mazarine

Paris, 9 janvier. — M. Léon Bérard a inauguré, ce matin, dans la Galerie Mazarine de la bibliothèque, l'exposition bibliographique organisée à l'occasion du 300^e anniversaire de la naissance de Molière.

Il a été reçu par M. Homolle, administrateur général de la bibliothèque, entouré des conservateurs de cet établissement.

Cette exposition, constituée avec des pièces appartenant au fonds de la bibliothèque, comprend les principaux recueils collectifs des pièces de Molière, les éditions originales de ses pièces, accompagnées des ouvrages dont elles ont provoqué la publication, les portraits et les quatre signatures autographes apposées par l'auteur du « Misanthrope », sur des quittances délivrées à l'occasion des représentations données à la Cour.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LA VALEUR DU CONTINGENT

Paris, 9 janvier. — Le ministre de la Guerre a décidé de mettre à profit les opérations de révision de la classe 1922, pour faire rechercher dans quelle mesure l'éducation physique que les jeunes gens examinés peuvent avoir reçue dans la vie civile influe sur la valeur physique du contingent.

Jusqu'ici, au cours des séances des Conseils de révision, il était seulement pris note en plus des renseignements relatifs à la taille, au poids, au périmètre thoracique d'indications diverses permettant de déterminer l'aptitude physique des futurs appelés aux différentes armes, et vue de la meilleure répartition du contingent.

Désormais dans le but d'être renseignés avec toute précision sur le degré d'entraînement physique des jeunes appelés, les commandants de recrutement les interrogeront individuellement pour savoir s'ils pratiquent l'éducation physique et font des sports.

Les relevés statistiques qui seront établis au moyen des indications ainsi recueillies, permettront de comparer le développement physique auquel sont parvenus les jeunes gens du contingent suivant qu'ils ont ou non une éducation physique préalable.

Un troisième évêque auxiliaire à Paris

Nous allons avoir un troisième évêque auxiliaire à Paris. Il y en avait déjà deux : Mgr Roland-Gosselin, auxiliaire par définition, et Mgr Baudrillard, qui, malgré ses multiples occupations, peut être l'auxiliaire de l'archevêque de Paris pour administrer le sacrement de confirmation et faire une ordination, puisqu'il a la plénitude du sacerdoce.

Rien d'étonnant à ce qu'il y ait trois évêques auxiliaires à Paris, dont l'archevêque a sous sa juridiction plus de quatre millions d'âmes.

Ce troisième évêque auxiliaire est M. l'abbé Chaptal, curé de N.-D. du Travail, à Plaisance. L'abbé Chaptal a fait de cette paroisse, qu'il administre depuis onze ans et où il a été vicaire plusieurs années, le modèle des paroisses au point de vue social. Sous son aile, elle a groupé des œuvres admirablement organisées, qui font l'admiration de tous ceux qui ont visité cette paroisse.

Il aura sous sa juridiction les Euzaux et les Euzaux habitant Paris : ce qui lui fera encore un diocèse de plusieurs centaines de mille âmes. Après des pauvres exilés de Roubaix et des pays voisins, il sera l'apôtre éloquent et compatissant qu'il a toujours été.

A CANNES LE PROJET D'ACCORD FRANCO-BRITANNIQUE

Les réparations en 1922 Les contre-projets allemands

Cannes, 9 janvier. — Peu à peu on commence à comprendre ce qui se passe autour du Conseil suprême. On sait maintenant que, dans leurs entretiens du 18 au 21 décembre, M. Briand et M. Lloyd George s'étaient mis d'accord sur le moratorium à accorder à l'Allemagne, sur la révision de l'état de paiement du 5 mai, et enfin sur la réduction de la priorité belge.

Il est probable que le président du Conseil français avait fait comprendre à son collègue britannique que le Parlement français ne ratifierait jamais ces nouvelles et très graves concessions, si une satisfaction ne lui était pas donnée sous une forme ou sous une autre : d'où les bruits qui ont circulé sur la possibilité d'une alliance franco-anglaise, d'où les déclarations de M. Briand au « Daily Mail », d'où enfin les dépêches les plus précises arrivées hier : les journaux engagés entre les premiers ministres seraient sur le point d'aboutir à la conclusion d'un pacte par lequel l'Angleterre garantirait la France contre une agression de l'Allemagne.

Les deux puissances préféraient ainsi à la reconstruction économique de l'Europe et la France pourrait envisager une réduction de ses forces militaires.

LA JOURNÉE DE LUNDI M. Briand confère avec lord Curzon

Cannes, 9 janvier. — M. Briand a conféré pendant une heure, ce matin, avec lord Curzon.

Le président du Conseil a procédé, avec le ministre des Affaires étrangères britannique, à un examen général des problèmes qui intéressent les deux pays en vue de les régler dans un avenir aussi prochain que possible.

Cette conversation, qui sera suivie de nouveaux échanges de vues, est destinée à faciliter la conclusion du pacte de garanties franco-britannique actuellement en discussion.

Elle marque le désir commun des deux gouvernements de ne laisser subsister dans leurs rapports aucune cause d'opposition, aussi bien pour la politique à suivre en Europe que pour la sauvegarde de nos droits et de nos intérêts dans le domaine colonial et les pays de protectorat.

La question d'Orient ne fut pas abordée ce matin, les ministres des Affaires étrangères anglaise et italienne devant la discuter à Paris à l'issue de la Conférence de Cannes.

Les ministres déjeunent au Golf-Club...

Cannes, 9 janvier. — M. Briand, Bonomi et le marquis Della Torretta, ont déjeuné, ce matin, au Golf-Club avec MM. Lloyd George et lord Curzon.

On attachait, dans les milieux de la Conférence, une importance particulière à cette rencontre, où on présumait qu'il sera question des accords envisagés par MM. Briand et Lloyd George et de la part que l'Italie pourrait être appelée à y prendre.

Les cecies italiens se montrent favorables à l'accession de l'Italie au pacte de garanties franco-anglaises.

...et ils jouent une partie

Cannes, 9 janvier. — Après avoir offert à déjeuner au Golf-Club, à M. Briand et à M. Bonomi, M. Lloyd George a tenu à initier ses hôtes au sport qu'il affectionne tout particulièrement.

Le Premier anglais a donc fait apporter des clubs à ses collègues, et après qu'il leur eut expliqué sommairement les règles du jeu, une partie s'engagea entre les présidents du Conseil anglais, français et italien.

Le match se poursuivit avec des priorités diverses, passionnément suivi par de nombreux photographes, tout heureux de pouvoir prendre des clichés aussi originaux.

M. Bonomi fit le premier trou. Il accorda gracieusement une revanche à son collègue français qui, avec beaucoup d'entrain, fit rapidement tourner la chance en sa faveur.

M. Lloyd George s'est réveillé joueur très expérimenté. La partie s'est prolongée pendant près d'une heure.

M. Briand et M. Bonomi sont rentrés à l'hôtel à 16 heures.

Le thé chez M. Briand

Cannes, 9 janvier. — M. Briand a invité à prendre le thé M. Lloyd George et lord Curzon, et M. Bonomi et le marquis Della Torretta. Les ministres allés ont poursuivi les conversations engagées au déjeuner.

Le pacte de garantie

Cannes, 9 janvier. — M. Briand a confirmé, hier soir, à l'un de nos confrères, le projet d'entente franco-anglaise. Il ajoute que le texte en a été remis hier matin à M. Lloyd George, qui l'approuve, en principe, hier soir.

C'est à onze heures, hier matin, que fut remis à M. Lloyd George le mémoire français préparé la veille précédent. Ce mémoire fut examiné aussitôt avec le plus grand soin du côté anglais.

Une entrevue eut lieu à la fin de l'après-midi, à ce sujet, entre les deux chefs de gouvernement. Le gouvernement anglais précisa son point de vue dans une note qui sera sans doute prête aujourd'hui.

On prévoit que la convention pourrait être

M. Mandel contre la politique du Cabinet Briand

Bordeaux, 9 janvier. — M. Georges Mandel vient de faire dans la région, une série de réunions publiques et contradictoires au cours desquelles il a longuement critiqué la politique étrangère du cabinet actuel. Il a critiqué également la politique intérieure du gouvernement qui n'a pas pratiqué le programme de la majorité du 16 novembre.

A Lesparre, notamment, le député de la Gironde a été appelé à expliquer sur son attitude dans le récent débat sur la Banque Industrielle de Chine et il a dit pour quelles raisons il s'était prononcé pour la constitution d'une commission d'enquête.

La prochaine Conférence de Gênes

Washington, 9 janvier. — Le monde des affaires est grandement intéressé par la perspective que les Etats-Unis pourraient participer à la Conférence de Gênes.

Le nom de M. Mellon, secrétaire de la Trésorerie, est mis en avant pour représenter les Etats-Unis.

Lénine représenterait la Russie

Cannes, 9 janvier. — Le bruit court dans les milieux britanniques et italiens de la Conférence que Lénine viendrait en personne à Gênes, pour représenter la Russie à la conférence économique.

LE DÉSARMEMENT NAVAL



LA PUISSANCE DES FLOTTES COMPAREE A LA GRANDEUR DU MARIN
De gauche à droite : Etats-Unis, Angleterre, Japon, France, Italie.

M. ALBERT THOMAS à la Maison du Peuple de Bruxelles

Bruxelles, 9 janvier. — Parlant à la Maison du Peuple sur le programme du Bureau International, M. Albert Thomas a déclaré : « Le traité de Versailles peut avoir des lacunes qu'il faudra combler, mais il est le premier traité qui a rapproché les patrons et les ouvriers en vue d'une entente commune ».

Il a demandé à la classe ouvrière de ne pas laisser tomber dans l'oubli les droits du travail qui ont été reconnus.

Le maréchal Lyautey en France

Marseille, 9 janvier. — Le maréchal Lyautey est arrivé, ce matin, à bord du paquebot « Ionie ».

Après avoir visité l'exposition coloniale, il a assisté à un déjeuner donné en son honneur par le commissaire général de l'exposition.

Il est reparti, ce soir, à 19 heures, pour Paris.

Comment les Allemands comprennent les huit heures

Le ministre des transports du Reich prépare une loi réglementant la durée du travail dans les chemins de fer.

Le projet envisage le temps de travail, le repos journalier et le nombre des jours de repos. Il institue une différence entre le temps de travail (ou temps de rendement effectif) et le temps de présence. Des règlements particuliers délimiteront dans quelle mesure le temps de présence peut être considéré comme temps de travail. Par là, le projet fait de la journée schématique de huit heures une journée de huit heures de travail réel.

Pratiquement, par exemple, la durée journalière de service d'un garde-barrière peut dépasser huit heures, pourvu que la durée de travail réellement fournie n'exécède pas huit heures. Il apparaît comme possible d'assurer le même service avec deux hommes par vingt-quatre heures, tandis qu'il en faut trois, sous le régime des huit heures.

Ce n'est pas seulement le temps passé en position de travail qui doit être exclu du temps de travail effectif, ce sont aussi les pauses pendant lesquelles l'ouvrier peut quitter son poste. C'est aussi la durée des voyages qu'il fait pour se rendre au lieu de son travail et pour rentrer chez lui.

La journée de service se ramasse donc : du temps de travail effectif, du temps passé en position de travail, des pauses et des déplacements pour le service.

Cette journée de service ne doit pas, dit le projet, dépasser quinze heures.

UNE NOUVELLE AFFAIRE A NANCY

Comment un fonctionnaire s'est fait réformer

Nancy, 9 janvier. — Il n'est bruit à Nancy que d'une affaire tout à fait singulière. Un fonctionnaire, M. G..., aurait acheté, pour obtenir une pension de réforme de 100 p. c. des crachats à un tuberculeux, son voisin dans la chambre où il était en observation.

Parti à la mobilisation dans un régiment de la garnison de Nancy, M. G... fut évacué du front en septembre 1914 et affecté comme employé d'administration dans un des hôpitaux de Maréville, où il passa plusieurs semaines successives et à l'issue desquelles il fut réformé avec une invalidité de 100 p. c. par atrophie d'un poulmon.

Aussitôt réformé, M. G... se vanta d'avoir obtenu sa réforme en achetant des crachats de tuberculeux à son voisin de lit.

Après la démobilisation, la brochure sur l'hygiène dans son ménage, G... intenta une action en divorce contre sa femme, qui s'empressa de raconter à qui voulait l'entendre la supercherie de son mari et le dénonça même à l'autorité militaire.

Celle-ci s'est émue et vient d'ouvrir une enquête. Le pseudo-tuberculeux a été invité à passer une nouvelle visite au centre de réforme de Nancy.

On arrête à Orléans le faussaire qui fabriquait des billets de vingt francs

Orléans, 9 janvier. — Le fabricant de faux billets de 20 francs qui était recherché par de nombreux Parquets de province a été arrêté, à Orléans, par la police mobile, au moment où il venait de changer un billet faux chez un boulangier de la ville.

C'est un nommé Joseph Bréchant, 45 ans, électicien, habitant à Rom (Puy-de-Dôme). Bréchant, arrivé sans bruit à Orléans, avait réussi à changer huit faux billets à divers négociants de la ville.

Il a trouvé en possession de 27 billets de banque fabriqués à l'aide de la photographie.

Bréchant a reconnu avoir écopé quotidiennement, depuis mars dernier, une dizaine de billets de 20 francs truqués, dans différentes villes du Centre, du Midi et du Nord-Est.

Bréchant a reconnu avoir écopé quotidiennement, depuis mars dernier, une dizaine de billets de 20 francs truqués, dans différentes villes du Centre, du Midi et du Nord-Est.

Père de cinq enfants, Bréchant a déclaré que c'est la misère qui l'a poussé à fabriquer de faux billets et qu'il n'avait pas de complaisants. Il a été écroué à Orléans.

EN IRLANDE

LA DEMISSION DE M. DE VALERA
Londres, 9 décembre. — M. de Valera a présenté, ce matin, au Dail Eireann sa démission et celle du Cabinet.

L'OCCUPATION BRITANNIQUE
Londres, 9 janvier. — Au cours d'une réunion du comité du Cabinet chargé des questions se rapportant à l'Irlande, il a été question de l'évacuation des troupes britanniques en Irlande. Ces troupes sont maintenant au nombre de 60.000 hommes.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

A la Chambre

Paris, 9 janvier. — Les Chambres se réunissent mardi conformément à la Constitution, qui a fixé au deuxième mardi de janvier l'ouverture de la session ordinaire de l'année.

À la Chambre, l'installation du nouveau Bureau sera sans doute fixée à jeudi.

En ce qui concerne les interpellations sur la politique extérieure, on n'en compte pas moins de treize à l'heure actuelle. Il est vraisemblable qu'on attendra, pour fixer la date de discussion, la fin de la Conférence de Cannes et le retour de M. Briand.

LE PROGRAMME
Les travaux de mardi appartiennent tout d'abord à la Chambre et puis à la Commission qui ont en charge de débayer la route et de mettre au point les textes.

On prête à M. Doumer l'intention de déposer le budget pour 1923 sur le bureau de la Chambre un mois au moins avant Pâques. Aussi, l'Assemblée pourrait l'examiner à tout instant, dans la seconde partie de la session ordinaire, entre la fin des vacances de Pâques et le 14 juillet.

Mais ceci est de lointaine prévision. De plus immédiats et plus inquiétants problèmes assaillent l'esprit des députés. D'abord et avant tout, toujours les réparations et le paiement allemand.

On envisage, pour les jours qui suivront la rentrée et la fin de la conférence, l'ouverture d'un grand débat sur la politique extérieure, qui permettrait au Président du Conseil de fournir toutes explications qu'il jugerait utiles sur les négociations menées, les décisions prises et les résultats obtenus. Cette discussion, certains du moins pensent ainsi, pourrait servir de préface à l'examen du budget des dépenses reconstruites, qui s'inscrira au premier plan de l'ordre du jour.

Aux interpellations sur la politique extérieure s'ajoutent donc les demandes d'interpellation que provoquera la conférence de Cannes.

SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

En tenant compte de ce qui précède, la Chambre sera à renforcer les grands problèmes dans l'espace de trois mois, qui s'étend de la mi-janvier à la mi-avril.

Le tour de première urgence paraît appartenir, sans conteste, à la loi de recrutement de l'armée. Combien nos jeunes gens feront-ils désormais de service militaire? Cette question domine toutes les préoccupations des familles, régit trop gravement sur la situation économique, inquiète à tort de titres les jeunes étudiants et laborieuses, pour qu'il n'y soit fait, au plus prochain jour, la réponse nette, qui dispersera les incertitudes. Le ministre de la guerre, M. Barthou, comme le général de Castelnau, président de la commission, et M. Jean Fabry, rapporteur, se tiennent prêts pour le débat; il ne s'agit plus que de fixer le rendez-vous. Sera-t-il pour le mardi 17 janvier? En tout cas, les nouvelles règles de recrutement que l'armée attend depuis plus de deux ans subiront, sous peu de jours, l'épreuve du débat public.

LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE ET L'AMODIATION DES POTASSES D'ALSACE

Les deux textes relatifs à la Banque Industrielle et aux potasses, dont la discussion paraît s'être épuisée par avance au cours des interpellations, semblent appelées à recueillir les toutes premières places en tête de l'ordre du jour.

Parmi les questions dont l'examen aura à s'occuper par priorité dans l'ordre du jour, il faut noter encore le nouveau régime des loyers, déjà que le Sénat en aura voté le texte, et l'amnistie pour les condamnés militaires.

L'AGRICULTURE

Ces projets et propositions agricoles visent : le programme concernant l'accession des travailleurs agricoles au patronat et à la propriété rurale; la réforme du code civil en vue d'éviter la division du bien, au décès du chef de famille; diverses mesures tendant à permettre la formation de propriétés d'un seul tenant ou à parcelles bien groupées; les encouragements aux enfants des familles paysannes.

D'autre part, la commission se dispose à examiner et à soumettre éventuellement à la Chambre les propositions tendant à l'amélioration morale et matérielle du sort des paysans et des travailleurs de l'exploitation; la question de la réforme des haras et des mesures à prendre pour encourager l'élevage du cheval de trait, léger ou lourd.

LA R. P. INTEGRALE

DANS LES ELECTIONS LEGISLATIVES
Le président de la commission du suffrage universel, M. Georges Bonfons, demandera l'inscription à l'ordre du jour, après le projet sur le recrutement de l'armée, du rapport de M. Marc Sangnier, sur l'institution de la représentation proportionnelle intégrale dans les élections législatives, et également un rapport de M. Joseph Barthélemy, sur la question des incompatibilités parlementaires.

LA SUPPRESSION DES ARSENAUX ET LA REORGANISATION DU HAUT COMMANDEMENT NAVAL
Deux projets d'une haute importance pour notre marine ont été soumis à l'examen de la commission de la marine militaire; ils concernent la suppression des arsenaux et la réorganisation du haut commandement naval. L'étude de ces deux textes va être rapidement menée, pour que la commission puisse saisir la Chambre en temps utile pour permettre leur vote avant le mois d'avril.

AUTRES QUESTIONS
Il reste encore le nouveau régime des chemins de fer, la question de la loi de huit heures et celle du règlement amiable des conflits du travail et de l'arbitrage obligatoire, enfin la législation sur la spéculation boursière.

LES INTERPELLATIONS
L'indemnité de vie chère aux petits retraités
Paris, 9 janvier. — M. Bouzyon, président du groupe parlementaire de défense des retraités, vient de déposer une demande d'interpellation relative au projet de loi établissant l'indemnité de cherté de vie aux petits retraités. M. Bouzyon a l'intention de déposer

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.